

Le tableau 1 continue et complète la série de statistiques sur les biens liquidés en vertu de la loi de 1919 sur la faillite et publiées dans le tableau correspondant des *Annuaire*s précédents. Les chiffres du tableau 2 sont ceux des biens liquidés en vertu de la nouvelle loi sur la faillite (1949). On remarquera que les chiffres de Montréal et de Toronto ne sont plus donnés séparément, mais sont réunis à ceux de leur province respective.

2.—Actif, passif, actif réalisé et frais d'administration, loi de 1949 sur la faillite, 1951

Année et province	Faillies	Actif, estimation du failli	Passif, estimation du failli	Somme totale réalisée	Frais d'administration	Frais en pourcentage du total	Payé aux créanciers
DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE LA LOI							
1951	nombre	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terre-Neuve.....	2	54,707	58,580	29,993	3,633	12-11	26,360
Île-du-Prince-Édouard.....	3	23,587	32,997	7,891	1,573	19-93	6,318
Nouvelle-Écosse.....	6	54,972	87,955	21,772	5,121	23-52	16,651
Nouveau-Brunswick.....	15	106,182	158,597	39,495	13,693	34-67	25,802
Québec.....	659	7,530,892	12,641,920	2,294,374	683,935	29-81	1,610,439
Ontario.....	131	4,843,690	8,381,013	2,435,876	610,535	25-06	1,825,341
Manitoba.....	12	258,002	479,533	145,104	32,272	22-24	112,832
Saskatchewan.....	8	79,230	114,398	33,607	6,007	17-87	27,600
Alberta.....	14	306,468	385,535	60,730	13,285	21-88	47,445
Colombie-Britannique.....	53	939,567	1,492,408	205,349	73,416	35-75	131,933
Total.....	903	14,197,297	23,832,846	5,274,191	1,443,470	27-37	3,830,721¹
DISPOSITIONS DE L'ADMINISTRATION SOMMAIRE							
	nombre	\$	\$	\$	\$	%	\$
Nouveau-Brunswick.....	1	175	3,604	183	183	100-00	—
Québec.....	75	41,391	391,218	20,343	14,853	73-01	5,490
Ontario.....	10	9,577	103,149	3,978	2,082	67-64	996
Saskatchewan.....	2	6,921	13,074	515	249	48-35	266
Colombie-Britannique.....	2	14,896	37,730	607	607	100-00	—
Total.....	90	72,960	548,775	24,726	17,974	72-69	6,752²
PROPOSITIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 27							
	nombre	\$	\$	\$	\$	%	\$
Nouveau-Brunswick.....	1	2,425	2,237	2,245	100	4-12	2,325
Québec.....	15	1,025,485	1,076,393	665,646	34,466	5-18	631,180
Ontario.....	2	97,700	91,711	31,555	5,402	17-12	26,153
Colombie-Britannique.....	1	22,627	20,114	2,417	315	13-03	2,102
Total.....	19	1,148,237	1,190,555	702,043	40,283	5-74	661,760³

¹ En plus des paiements du syndic, les créanciers nantis ont fait valoir leurs obligations ou les ont réalisées eux-mêmes sans l'intervention du syndic, pour une somme de \$4,108,276. ² En plus des paiements du syndic, les créanciers nantis ont fait valoir leurs obligations ou les ont réalisées eux-mêmes sans l'intervention du syndic, pour une somme de \$40,979. ³ En plus des paiements du syndic, les créanciers nantis ont fait valoir leurs obligations ou les ont réalisées eux-mêmes sans l'intervention du syndic, pour une somme de \$105,990.

La statistique sommaire des biens liquidés en vertu de la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers paraît dans les précédentes éditions de l'*Annuaire* depuis 1947. Depuis l'entrée en vigueur de la loi le 1^{er} septembre 1934 jusqu'à la fin de 1949, il y a eu 885 cessions et 39 saisies sous séquestre, soit un total de 924 liquidations. En 1950 et 1951, on n'a signalé aucune cession et aucune saisie sous séquestre.